Rév. 1 – Les révisions approuvées par le Conseil d'administration au cours de la réunion du Conseil le Juin 14-15, 2016 sont indiquées en rouge.

INDICATEURS DE BASE DU CADRE DE RÉSULTATS

Pour décision

1. OBJET STRATÉGIQUE

1.1 Ce document présente les indicateurs de base du Cadre de résultats du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Plus particulièrement, il présente :

- pour *approbation*, les indicateurs de base du Cadre de résultats ;
- pour *approbation*, les jalons (cibles intérimaires) et les cibles associées à ces indicateurs de base ;
- pour *information*, les bases de référence de ces indicateurs ; et
- pour *approbation*, les procédures à suivre pour ajuster le Cadre de résultats.

1.2 Le document énonce de façon détaillée les éléments qu'utilisera le GPE pour mesurer ses résultats et sa performance durant la période du plan stratégique GPE 2020, ainsi que le niveau d'ambition affiché. Il contribue aux objectifs de responsabilité mutuelle, d'amélioration de la prise de décisions et d'acquisition du savoir institutionnel au GPE.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 À sa réunion des 9 et 10 décembre 2015 à Dakar, le Conseil a approuvé le Cadre de résultats du GPE 2020 (BOD/2015/12 DOC 08 – Annexe 3) qui repose sur une théorie du changement validée. Le cadre comprend 37 indicateurs étroitement rattachés aux buts et objectifs du GPE 2020, dont 12 ont été retenus par le Conseil comme des indicateurs de base (voir l'annexe 1 et les explications détaillées plus bas). Le Cadre de résultats est le principal outil permettant de mesurer les progrès et d'engager la responsabilité de tous les membres du Partenariat mondial. Il sert également à évaluer l'efficacité de notre modèle opérationnel et la validité de la théorie du changement.

2.2 Dans sa décision BOD/2015/12-12, le Conseil d'administration a convenu que la prochaine version du Cadre de résultats devait exprimer, au moyen des **cibles** retenues, le niveau d'ambition

visé dans le plan stratégique GPE 2020. Le Conseil adoptera l'intégralité des cibles d'ici octobre 2016, celles recommandées dans le présent document ne visant que les indicateurs de base. Le Secrétariat a défini des bases de référence pour ces indicateurs de base, ainsi que des cibles intérimaires et des cibles finales à l'horizon 2020 (voir l'annexe 1). L'ambition dont témoignent les cibles proposées varie quelque peu selon la nature de l'indicateur. Pour les indicateurs directement associés au modèle opérationnel du GPE, le Secrétariat a été très audacieux en proposant des cibles ambitieuses. Pour les autres, le Secrétariat fait des propositions qui visent un changement substantiel.

2.3 Cependant, comme le soulignait déjà la stratégie de collecte d'informations du GPE (voir BOD/2013/11 DOC 07), le secteur de l'éducation est confronté à d'énormes difficultés dans ce domaine. En effet, les données manquent cruellement pour certains indicateurs du Cadre de résultats, ce qui limite les possibilités d'assurer le suivi et de produire des rapports ; il en est ainsi des indicateurs 1 et 2 (acquis scolaires et développement de la petite enfance) dans les pays membres du GPE. Le Secrétariat proposera donc comme jalons annuels une augmentation du nombre total de pays où des données sont disponibles. En outre, dans le cadre de l'indicateur 15[1], nous surveillerons étroitement les améliorations apportées à la qualité et l'utilisation des données relatives à l'apprentissage dans les systèmes nationaux d'évaluation des acquis scolaires.

2.4 Pour faire en sorte que les ressources investies dans l'éducation aussi bien par les pays que par le GPE mènent à un renforcement des acquis scolaires, un changement graduel dans la disponibilité des évaluations doit s'opérer à l'échelle du Partenariat[2]. Le Conseil se penchera sur une proposition aux fins de réaliser un investissement initial dans l'initiative A4L (l'évaluation au service de l'apprentissage), qui fournira aux pays un appui initial dans le but d'améliorer leurs systèmes d'évaluation. Le GPE doit envisager d'accroître substantiellement son aide aux pays en développement partenaires dans ce domaine. Ainsi, le groupe de travail sur le financement stratégique devrait examiner la possibilité d'établir, au titre du nouveau cadre de financement, un important mécanisme d'aide financière qui s'appuierait sur l'initiative A4L.

La figure 1 ci-dessous présente les indicateurs de base et le niveau d'ambition proposé.

[1] Proportion de pays en développement partenaires disposant d'un système d'évaluation des acquis scolaires au cycle de base qui répond à des normes minimales.

[2] Cet effort doit être coordonné avec les activités de suivi de l'ODD 4 au niveau de l'ISU.

Figure 1

Indicateurs de base	Niveau d'ambition	De la base de référence aux cibles pour 2020
1. Proportion de pays en développement partenaires enregistrant une amélioration des acquis scolaires (éducation de base)[i]	Établissement de la cible conditionné par des données limitées	54 % à 65 %
2. Pourcentage d'enfants de moins de cinq (5) ans en bonne voie de développement en termes de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial	Établissement de la cible conditionné par des données limitées	65,9 % à 74 %
4. Proportion d'enfants qui achèvent : a) le primaire ; b) le premier cycle du secondaire	Infléchir la courbe au-delà des tendances historiques (décalage de 2 ans)	a) 72,6 % à 78,3 % b) 44,4 % à 48,6 %
10. Proportion de pays en développement partenaires ayant a) accru leurs dépenses publiques consacrées à l'éducation ; ou b) maintenu les dépenses dans le secteur à au moins 20 % de leurs dépenses publiques[iii]	Cible ambitieuse	72~~75~~ % à 90 %
12. Proportion de pays en développement partenaires où le ratio élèves/enseignant formé est inférieur au seuil fixé (<40) pour le primaire	Infléchir la courbe au-delà des tendances historiques (décalage de 2 ans)	25 % à 35 %
14. Proportion de pays en développement partenaires communiquant à l'ISU au moins 10 des 12 principaux indicateurs internationaux du secteur de l'éducation (dont les principaux indicateurs de résultats, de prestation de service et de financement définis par le GPE)	Cible ambitieuse (décalage de 2 ans)	30 % à 66 %
16a. Proportion a) de plans sectoriels de l'éducation (PSE) endossés ; ou b) de plans de transition de l'éducation (PTE) endossés répondant à des normes de qualité[iii][iv]	Cible ambitieuse	57 % à 100 %
18. Proportion de revues sectorielles conjointes répondant à des normes de qualité[vi][iv]	Grande ambition, malgré l'absence de leviers directs	31 % à 90~~62~~ %
24. Proportion de requêtes de financement du GPE pour la mise en œuvre de programmes qui ont été approuvées à compter de 2015 : a) recensant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficience et l'apprentissage ; b) atteignant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficience et l'apprentissage	Cible ambitieuse	a) Nd[3] à 95 % b) Nd à 90 %
27. Pourcentage d'engagements concrétisés par les bailleurs de fonds	Cible ambitieuse	100 % à 100 %

[3] Il s'agit d'un indicateur cumulatif ; nous ne disposons pour 2015 que de trois financements, ce qui n'est pas suffisant pour établir une base de référence.

Indicateurs de base	Niveau d'ambition	De la base de référence aux cibles pour 2020
29. Proportion de financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux[v]	Ambition modérée par manque de leviers dans le modèle opérationnel du GPE[4]	28 % à 42 %
32. Proportion a) des pays en développement partenaires et b) des autres partenaires faisant état d'une plus grande clarté des rôles, des responsabilités et des obligations de rendre compte dans le cadre des processus nationaux du GPE[vi]	Cible à définir une fois que la base de référence sera disponible, mais on s'attend à une cible ambitieuse	Collecte des données en cours

2.5 De par sa nature, un Cadre de résultats est un document dynamique qui doit s'adapter aux contraintes de données et/ou à l'évolution du contexte. Dans le cas du Cadre de résultats du GPE 2020, deux grandes raisons peuvent justifier de possibles ajustements dans l'avenir. Premièrement, il pourrait s'avérer nécessaire de réviser certaines cibles selon l'issue de la prochaine campagne de reconstitution. Les résultats de la reconstitution auront une incidence sur l'envergure et l'échelle des populations et des pays soutenus, et sur l'impact global obtenu. Deuxièmement, puisque certains indicateurs sont nouveaux et ne reposent donc sur aucune donnée historique, il est difficile d'établir des bases de référence et l'on devra probablement procéder à des ajustements au fil du temps. Cela dit, des modifications et des ajustements réguliers ne profiteront pas au Partenariat. C'est pourquoi, après que le Conseil aura approuvé les 37 cibles, les jalons et la méthodologie d'ici octobre 2016, il est proposé de procéder à un examen plus approfondi, assorti éventuellement de révisions, immédiatement après la prochaine campagne de refinancement, probablement en début 2018. Des démarches sont proposées pour assurer l'efficacité et la transparence de ces ajustements.

2.6 Pour chaque indicateur, une méthodologie détaillée a été mise au point indiquant le contexte, la justification, la définition, la méthode de calcul, la chaîne logistique, la périodicité, les limitations et d'autres variables de l'indicateur. S'il serait fastidieux d'inclure un tel degré de détail dans le présent document, il importe que les membres du Conseil soient mis au courant des actions entreprises pour parvenir à ce résultat. C'est pourquoi la méthodologie concernant l'indicateur en rapport avec les revues sectorielles conjointes est publiée à titre d'illustration sur le site d'inscription aux réunions du Conseil, où toutes les fiches de suivi seront bientôt importées.

[4] Il n'y a dans le modèle opérationnel aucune obligation ni incitation à promouvoir un meilleur alignement sur les systèmes nationaux, sauf pour les plans d'éducation.

Établissement de bases de référence, de jalons et de cibles

2.7 Des bases de référence sont établies pour 11 des 12 indicateurs de base à partir de l'exercice 15. Bien que ces bases illustrent la situation qui avait cours avant la mise en œuvre du plan stratégique, les cibles indiquent ce que le Partenariat mondial s'attend à réaliser d'ici 2020, et les jalons montrent les étapes intermédiaires qu'il faudra franchir pour atteindre ces cibles. Dans le cadre du rapport annuel sur les résultats, le Secrétariat indiquera le degré d'avancement par rapport aux jalons, afin que le Conseil puisse déterminer si le GPE est sur la bonne voie.

2.8 Les données concernant les bases de référence, les jalons et les cibles sont ventilées, si cela est possible et pertinent, par a) sexe et par b) pays fragile et touché par un conflit (PFC). Cette ventilation illustre l'importance que le Partenariat mondial accorde aux questions d'équité.

Un document distinct placé sur le site d'inscription aux réunions du Conseil explique en détail les hypothèses retenues pour définir chaque cible.

Procédures d'ajustement du Cadre de résultats du GPE

2.9 Comme indiqué plus haut, le cadre de résultats est un document dynamique, et il faudra réajuster en 2018 celui du GPE 2020 après la campagne de refinancement. Pour assurer une transition à la fois harmonieuse et transparente, nous proposons la marche à suivre suivante :

i) légère révision des indicateurs non-essentiels : ajustements n'excédant pas 10 % des cibles approuvées[5]. Le Secrétariat procède aux ajustements et en informe le Comité des stratégies et des politiques.

ii) révision substantielle des indicateurs non-essentiels ou légère révision des indicateurs de base : ajustements dépassant 10 % des cibles approuvées pour les indicateurs non-essentiels, modification des indicateurs non-essentiels (ajout ou suppression d'indicateurs) et ajustements apportés aux indicateurs de base ne dépassant pas 10 % des cibles approuvées pour lesdits indicateurs. Le Secrétariat soumet les ajustements proposés au Comité des stratégies et des politiques pour décision, et le SPC informe le Conseil des ajustements décidés.

iii) révision substantielle des indicateurs de base : ajustements excédant 10 % des cibles approuvées pour les indicateurs de base, modification des indicateurs de base (ajout ou suppression d'indicateurs). Ces modifications seraient examinées par le Comité des stratégies et des politiques et recommandées au Conseil pour décision.

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

Le Secrétariat demande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2016/06-XX—<u>Indicateurs de base du Cadre de résultats</u> : Le Conseil d'administration :

1. approuve les indicateurs de base du Cadre de résultats énoncés dans l'annexe 1 au document BOD/2016/06 DOC 19.
2. approuve les cibles et les jalons associés à ces indicateurs de base.
3. approuve les procédures d'ajustement du Cadre de résultats.
4. demande au Secrétariat d'arrêter définitivement le Cadre de résultats d'ici octobre 2016.

4. CONTEXTE

4.1 Conformément à sa décision BOD/2015/12-12, le Conseil a approuvé le Cadre de résultats du GPE à sa réunion des 9 et 10 décembre 2015 à Dakar (Sénégal) et, « conscient qu'il faut encore élaborer des méthodologies et des bases de référence pour certains indicateurs du Cadre de résultats, ainsi que des objectifs et jalons globaux et des indicateurs de base », il a demandé au Secrétariat « d'élaborer une nouvelle version du Cadre de résultats, assortie de bases de référence, de jalons, d'indicateurs de base et d'objectifs, pour qu'elle fasse l'objet d'une décision du Conseil à sa réunion de juin 2016, parallèlement à une stratégie de suivi et d'évaluation chiffrée, comme précédemment demandé par le Conseil (BOD/2015/05-13) ».

5. JUSTIFICATION DE LA RECOMMANDATION

5.1 Le Cadre de résultats est essentiel pour le suivi du nouveau plan stratégique et la production de rapports sur les résultats obtenus. Les indicateurs de base représentent les indicateurs clés du Cadre de résultats.

6. INCIDENCE SUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT ET ANALYSE DES RISQUES

6.1 Les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de résultats font l'objet d'une analyse distincte dans la Stratégie de suivi-évaluation.

6.2 Les principaux risques sont associés à l'absence de données et à l'incapacité à atteindre les cibles.

7. PROCHAINES ÉTAPES

7.1 Une fois que le Conseil aura approuvé ces indicateurs de base, le Secrétariat mettra en œuvre le Cadre de résultats et présentera un rapport à ce sujet en novembre-décembre chaque année.

7.2 Les indicateurs non-essentiels seront présentés à la prochaine réunion du Conseil.

8. Contacter Jean-Marc Bernard (jbernard@globalpartnership.org) pour de plus amples informations.

9. ANNEXES ET GLOSSAIRE

9.1 Annexe 1 : Matrice (bases de référence, jalons et cibles)

Deux documents, l'un contenant les définitions des indicateurs de base et les hypothèses sous-tendant l'établissement des cibles et l'autre constituant la feuille de suivi de l'indicateur des revues sectorielles conjointes, sont disponibles sur le site d'inscription aux réunions du Conseil.

9.2 Glossaire :

LLECE : Laboratoire latino-américain d'évaluation de la qualité de l'éducation

SACMEQ : Consortium de suivi de la qualité de l'éducation pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est

EGRA : Évaluation des compétences fondamentales en lecture

EGMA : Évaluation des compétences fondamentales en mathématiques

Notes de fin

i- L'indicateur 1 (acquis scolaires) pâtit de l'absence de données sur les acquis scolaires dans les pays en développement partenaires. À peine 14 de ces pays disposent de données permettant de réaliser des comparaisons au fil du temps. Ces données proviennent pour la plupart d'évaluations internationales comme celles du LLECE et du SACMEQ. D'autres évaluations réalisées actuellement — EGRA et EGMA — permettent de recueillir des données supplémentaires. Néanmoins, on ne s'attend pas à ce que le nombre total de pays disposant de données atteigne 30. Les bases de référence, les jalons et les cibles devraient évoluer à mesure que des données supplémentaires sont recueillies, et les valeurs finales seront présentées en octobre 2016. À long terme, nous espérons disposer d'indicateurs de l'ODD 4 pour renseigner le Cadre de résultats.

ii- L'insuffisance actuelle – et prévue durant la période couverte par le plan stratégique — de données sur l'indicateur 2 (développement de la petite enfance) – disponibles uniquement dans 22 pays — constitue également une contrainte majeure. De surcroît, l'absence de données historiques fait qu'il est difficile de définir des cibles. Ce qui donne à penser que des ajustements seront probablement nécessaires.

~~iii- Dans le cas de l'indicateur 10 sur le financement intérieur, les données de référence présentées à l'annexe 1 doivent être considérées comme une base supplétive, la collecte d'informations se poursuivant. Cet indicateur est basé sur une nouvelle méthodologie élaborée par le Secrétariat du GPE, qui permet d'élargir la couverture (déjà supérieure à 50 % contre 30 % avec les données de l'ISU) et d'obtenir des données plus récentes (exercice 15). La couverture escomptée est supérieure à 65 % et les données actualisées concernant les bases de référence, les jalons et les cibles seront communiquées en octobre 2016.~~

ii~~i~~v- Pour l'indicateur 16, qui concerne les plans sectoriels de l'éducation, on a utilisé des données de référence substitutives pour la série de 2012-2013. La collecte des données pour la période de référence 2014-2015 se poursuit. Ces données seront également disponibles et communiquées en septembre, mais elles n'auront pas d'influence sur les jalons et les cibles.

iv- L'indicateur 18 sur les revues sectorielles conjointes utilise également une base de référence substitutive. La base de référence actuelle fait appel à des données couvrant l'exercice 15 (1er juillet 2014 – 30 juin 2015). Les données de référence substitutives se fondent sur 32 revues sectorielles conjointes réalisées durant l'exercice 15 (dont 18 dans des PFC). L'augmentation du nombre de revues sectorielles conjointes réalisées constituera une importante information supplémentaire fournie par cet indicateur. La base de référence finale portera sur l'année calendaire 2015. Il faudra peut-être réviser les jalons et les cibles qui seront présentés au Conseil en octobre 2016.

v~~i~~- L'indicateur 29~~10~~ relatif à l'alignement des financements sur les systèmes nationaux est aussi évalué à partir d'une base de référence supplétive. Le nouveau formulaire de requête d'ESPIG mis en place durant l'exercice 15 demande systématiquement des renseignements précis sur l'alignement des programmes. Pour les ESPIG en cours durant l'exercice 15, mais qui précèdent l'introduction du nouveau formulaire de requête, le Secrétariat du GPE a utilisé les documents des programmes concernés pour réaliser une étude documentaire, et triangulé les informations recueillies avec d'autres sources documentaires. Même si la méthode documentaire permet d'étudier les mêmes dimensions de l'alignement que le nouveau formulaire de requête d'ESPIG, elle se heurte à une contrainte majeure : un nombre substantiel d'informations manquent à l'appel. Pour pallier cette lacune, d'autres efforts de collecte seront menés dans les prochains mois pour compléter la base de données sur l'alignement de l'exercice 15. Une version actualisée de la base de référence, des jalons et des cibles sera communiquée au Conseil en octobre 2016.

vi~~i~~- Enfin, l'indicateur 32 relatif à la clarté des rôles et des responsabilités dans le cadre des processus nationaux du GPE s'appuie sur des enquêtes. Une enquête spécifique a donc été préparée pour être réalisée en juin prochain, ce qui signifie que la base de référence sera 2016 au lieu de 2015. Les bases de référence, les jalons et les cibles pour cet indicateur seront communiqués en octobre 2016.

IMPACT

1. **But stratégique n°1 : Acquis scolaires améliorés et plus équitables**
2. **But stratégique n°2 : Renforcement de l'équité, de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion**

(1) Des acquis scolaires améliorés et plus équitables grâce à un enseignement et à un apprentissage de qualité

Indicateur	Source de l'agence pour les données	Périodicité	Référence		Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
1. Proportion de pays en développement partenaires enregistrant une amélioration des acquis scolaires (éducation de base)	UNICEF, autres[6]	Tous les deux ans	Globalement[7] :	54 %	Collecte des données de référence	s.o.	60 %	s.o.	65 %
			PFC[8] :	33 %	Collecte des données de référence	s.o.	40 %	s.o.	50 %
			(Période prise en compte = données pour 2000-2013) (N = 14 pays en développement partenaires pour lesquels des données d'évaluation internationales[9] sont disponibles)						
2. Pourcentage d'enfants de moins de cinq (5) ans dont le développement n'accuse pas	UNICEF	Tous les deux ans	Globalement :	65,9 %	Collecte des données de référence	s.o.	70 %	s.o.	74 %

[6] Notamment des évaluations internationales, régionales et nationales.

[7] Dans ce tableau, le terme « globalement » désigne les données relatives à l'ensemble des pays en développement partenaires pour lesquels des données sont disponibles.

[8] Pays fragiles et touchés par un conflit.

[9] Une collecte de données supplémentaires est en cours.

de retard au niveau de la santé, de l'apprentissage et du bien-être psychosocial[10]			PFC :	62,2 %	Collecte des données de référence	s.o.		s.o.	
			Filles :	67,9 %	Collecte des données de référence	s.o.	71 %	s.o.	75 %
			(Période prise en compte = données pour les années civiles 2011-2014) (N = 22 pays en développement partenaires pour lesquels des données sont disponibles)						

(2) Renforcement de l'équité, de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion pour tous dans un cycle complet d'enseignement de qualité, en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus marginalisés, notamment en raison de leur sexe, de leur handicap, de leur appartenance ethnique ou parce qu'ils se trouvent dans une situation de conflit ou de fragilité

Indicateur	Source de l'agence pour les données	Périodicité	Référence		Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
4. Proportion d'enfants qui terminent a) le primaire ; b) le premier cycle du secondaire	ISU	Annuel [avec un décalage de deux ans]	**(a) Primaire :**						
			Globalement :	72,6 %	73,7 %	74,8 %	76,0 %	77,2 %	78,3 %
			PFC :	68,4 %	69,7 %	70,9 %	72,2 %	73,6 %	74,9 %
			Filles :	69,9 %	70,9 %	72,1 %	73,3 %	74,5 %	75,7 %
			(b) Premier cycle du secondaire :						
			Globalement :	44,4 %	45,1 %	46,0 %	46,9 %	47,7 %	48,6 %
			PFC :	40,2 %	41,0 %	41,8 %	42,7 %	43,6 %	44,4 %

[10] L'expression « enfants de moins de cinq ans » désigne les enfants âgés de 36 à 59 mois.

			Filles :	41,6 %	42,7 %	43,9 %	45,2 %	46,4 %	47, 6 %
			(Période prise en compte = données de 2013) (N = 61 pays en développement partenaires)						
RÉSULTAT **1. But stratégique n° 3 : Systèmes éducatifs efficaces et efficients**									
(3) Des systèmes éducatifs efficaces et efficients offrant des services d'éducation équitables et de qualité pour tous									
Indicateur	**Source de l'agence pour les données**	**Périodicité**	**Référence**		**Jalon 2016**	**Jalon 2017**	**Jalon 2018**	**Jalon 2019**	**Objectif final 2020**
10. Proportion de pays en développement partenaires ayant a) accru leurs dépenses publiques d'éducation ; ou b) maintenu les dépenses dans le secteur à au moins 20 % de leurs dépenses publiques	Pays en développement partenaires / Secrétariat du GPE	Annuel	Globalement :	72~~75~~ % (a-26~~25~~ % ; b-47~~50~~ %)	Collecte des données de référence	79~~7~~ %	83~~1~~ %	86 %	90 %
			PFC :	70~~72~~ % (a-30~~33~~ % ; b-40~~39~~ %)	Collecte des données de référence	76~~4~~ %	79~~8~~ %	83~~2~~ %	86 %
			(Période prise en compte = données pour l'année civile 15) (N = 47~~32~~ pays en développement partenaires pour lesquels des données						

			sont disponibles~~, en avril 2016~~[11])						
12. Proportion de pays en développement partenaires dont le ratio élèves/enseignant formé est inférieur au seuil fixé (<40)	ISU	Annuel [avec un décalage de deux ans]	Globalement :	25 %	27 %	29 %	31 %	33 %	35 %
			PFC :	13%	13 %	17 %	17 %	21 %	21 %
			(Période prise en compte = données pour 2013) (N = 55 pays en développement partenaires pour lesquels des données sont disponibles)						
14. Proportion de pays en développement partenaires communiquant à l'ISU au moins 10 des 12 indicateurs internationaux clés du secteur de l'éducation (y compris les principaux indicateurs de résultats, de prestation de service et de financement tels que définis par le GPE)	ISU	Annuel [avec un décalage de deux ans]	Globalement :	29,5 %	30 %	38 %	43 %	54 %	66 %
			PFC :	32 %	32 %	39 %	43 %	46 %	54 %
			(Période prise en compte = données pour les années 2012-2013) (N = 61 pays en développement partenaires)						

~~[11] Une collecte de données supplémentaires est en cours. L'échantillon final devrait inclure 40 pays en développement partenaires environ.~~

OBJECTIFS DE NIVEAU NATIONAL

Objectif stratégique n° 1 : Renforcement de la planification et de la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation

(a) Soutenir les plans sectoriels nationaux, basés sur des données probantes, qui mettent l'accent sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage

Indicateurs, par niveau de résultats	Source de l'agence pour les données	Périodicité	Référence		Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final 2020
16.a Proportion a) de plans sectoriels de l'éducation (PSE) endossés ; ou b) de plans de transition pour le secteur de l'éducation (PTSE) endossés répondant à des normes de qualité	Secrétariat du GPE	Tous les deux ans	Globalement :	57 % des PSE/PTSE répondaient à 5 normes de qualité au moins sur 7	Collecte des données de référence	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			PSE :	55 % des PSE répondaient à 5 normes de qualité au moins sur 7	Collecte des données de référence	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			PTSE :	63 % des PTSE répondaient à 5 normes de qualité au moins sur 7	Collecte des données de référence	s.o.	95 %	s.o.	100 %
			(Base de référence indicative = années civiles 2012-2013) (N = 30 plans sectoriels : 22 PSE et 8 PTSE)						

OBJECTIFS DE NIVEAU NATIONAL

Objectif stratégique n°2 : Soutien à la responsabilité mutuelle grâce à un dialogue politique et à un suivi sectoriel efficaces et inclusifs

(a) Promouvoir un dialogue politique et un suivi sectoriel inclusifs et fondés sur des données probantes, grâce à des groupes locaux des partenaires de l'éducation sous l'égide des pouvoirs publics et au processus de revue sectorielle conjointe, avec la participation de la société civile, des organisations d'enseignants, du secteur privé et de l'ensemble des partenaires de développement

Indicateurs, par niveau de résultat	Source de l'agence pour les données	Périodicité	Référence		Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif final en 2020
18. **Proportion de revues sectorielles conjointes répondant à des normes de qualité**	Secrétariat du GPE	Annuel	Globalement :	31% des revues sectorielles conjointes répondaient au moins à 3 normes de qualité sur 5	37 %	43 %	50 %	56 %	9062 %
			PFC :	33 % des revues sectorielles conjointes répondaient au moins à 3 normes de qualité sur 5	40 %	45 %	51 %	56 %	9062 %
			(Période prise en compte = exercice 2015)						

			(N = 32 revues secto-rielles conjointes, dont 18 dans les PFC)						
OBJECTIFS DE NIVEAU NATIONAL **Objectif stratégique n°3 : Soutien efficient et efficace des financements du GPE à la mise en œuvre de plans sectoriels qui mettent l'accent sur l'amélioration de l'équité, de l'efficacité et de l'apprentissage**									
d) Le modèle de financement du GPE est mis en œuvre de manière efficace pour que le pays atteigne les objectifs qu'il s'est fixés en matière d'équité, d'efficacité et d'apprentissage									
Indicateurs, par niveau de résultats	**Source de l'agence pour les données**	**Périodicité**	**Référence**		**Jalon 2016**	**Jalon 2017**	**Jalon 2018**	**Jalon 2019**	**Objectif final 2020**
24. Proportion de requêtes de financement du GPE pour la mise en œuvre de programmes approuvées à compter de 2015 : a) identifiant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage ; b) atteignant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage	Secrétariat du GPE	Annuel	Globalement :	a) sans objet (3 sur 3 requêtes approuvées) b) Sans objet[12]	a) 95 % b) 90 %	a) 95 % b) 90 %	a) 95 % b) 90 %	a) 95 % b) 90 %	a) 95 % b) 90 %
			PFC :	a) sans objet (2 sur 2 requêtes approuvées) b) Sans objet[6]	a) 90 % b) 90 %	a) 90 % b) 90 %	a) 90 % b) 90 %	a) 90 % b) 90 %	a) 90 % b) 90 %
			(Période prise en compte = données pour l'exercice 2015)						

[12] Les données sur la performance ne sont pas disponibles pour l'exercice 2015 car aucune requête de financement pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation identifiant les indicateurs sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage ne doit être examinée pour la réalisation des objectifs cette année-là.

			(N = i) 3 requêtes de financement, dont 2 émanant de PFC ; ii) 0 requête de financement actives pour examen avec ces indicateurs de performance prévue pendant l'exercice 2015)					

OBJECTIFS DE NIVEAU MONDIAL

1. **Objectif stratégique n° 4 : Des financements plus importants et de meilleure qualité**

(a) Favoriser des financements internationaux accrus, pérennes et mieux coordonnés pour l'éducation en diversifiant et en augmentant le nombre de bailleurs de fonds internationaux et les sources de financement du GPE

Indicateurs, par niveau de résultats	Source de l'agence pour les données	Périodicité	Référence	Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif 2020
27. Pourcentage des annonces de contributions des bailleurs de fonds reçues	Secrétariat du GPE	Annuel	100 % des annonces[13] de contribution respectées	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
			(Période prise en compte = données pour l'exercice 2015)					

(b) Plaider pour une plus grande harmonisation et un meilleur alignement des financements du GPE et de ses partenaires internationaux par rapport aux plans sectoriels de l'éducation pilotés par les pays et aux systèmes nationaux

[13] Dans le cadre de cet indicateur, les annonces de contribution font référence aux montants engagés par accord de contribution signé entre le GPE et les bailleurs.

Indicateurs, par niveau de résultats	Source de l'agence pour les données	Périodicité	Référence		Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif 2020
29. Proportion de financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux	Secrétariat du GPE	Annuel	Globalement :	28 % des financements actifs pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation respectent au moins 5 critères d'alignement sur 10	31 %	34 %	36 %	39 %	42 %
			PFC :	22 % des financements actifs pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation respectent au moins 5 critères d'alignement sur 10	24 %	25 %	27 %	30 %	31 %
			(Période prise en compte = données pour l'exercice 2015) (N = 61 financements pour la mise en œuvre, dont 32 dans les PFC)						
OBJECTIFS DE NIVEAU MONDIAL **Objectif stratégique n°5 : Renforcement du partenariat**									
(a) Promouvoir et coordonner les rôles, les responsabilités et les obligations de façon cohérente sur le plan national au niveau des gouvernements, des partenaires de développement, des Agents partenaires des financements, de la société civile, des organisations d'enseignants et du secteur privé par le biais des groupes locaux des partenaires de l'éducation et grâce à un renforcement du modèle opérationnel									

Indicateurs, par niveau de résultats	Source de l'agence pour les données	Périodicité	Référence		Jalon 2016	Jalon 2017	Jalon 2018	Jalon 2019	Objectif 2020
32. Proportion a) des pays en développement partenaires et b) des autres partenaires signalant une clarification des rôles, responsabilités et obligations dans le cadre des processus nationaux du GPE	Secrétariat du GPE	Annuel	Globalement :	Non disponible – le recueil des données de référence est en cours	Collecte des données de référence	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
			(Période prise en compte = exercice 2016)						